



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 117912

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications de sages-femmes libérales en matière tarifaire. Fixée à 15,30 la consultation, les propositions d'augmentation proposées par l'UNCAM resteraient bien inférieures aux attentes et aux tarifs qui sont ceux des médecins généralistes et spécialistes pour une mission, prénatale et postnatale, partagée à l'identique, mais surtout devant les responsabilités aujourd'hui accrues des praticiennes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette question et le remercie de lui communiquer ses intentions pour l'avenir de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117912

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 février 2007, page 1213